

**Délibération n°15**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
56

Nombre de votants :  
56

Date de convocation :  
28 Janvier 2021

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
11 Février 2021

**Objet : Centre de loisirs sans  
hébergement de Saint Laure –  
séjours été 2021 : tarifs**

**L'AN deux mille vingt et un, le mercredi 03 février**, le conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, M DAIN Denis, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BEAURE Nicolas a donné pouvoir à M WEINMEISTER Nicolas,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, suppléant,

*Absents :*

- M BELDA José,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PERRETON Régine,
- M RAYMOND Vincent,

< > < > < > < > < >

**Sécretaire de Séance : M DE ABREU Jérôme**

## **Rapport n°15 - Centre de loisirs sans hébergement de Saint Laure – séjours été 2021 : tarifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Considérant que chaque année, le Centre de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Laure, organise des séjours et mini-camps à destination des enfants fréquentant la structure et résidant sur le territoire,

Considérant les projets suivants pour l'été 2021 :

	CAPBRETON (40)	LAC D'ANNECY (74)	LA BOURBOULE (63)
Dates	Du lundi 5 au vendredi 9 juillet 2020	Du lundi 12 au vendredi 16 juillet (5 jours - 4 nuits)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du lundi 19 au vendredi 23 juillet (9 - 10 ans)</li><li>• Du lundi 26 au vendredi 30 juillet (7 - 8 ans)</li></ul>
Effectifs	24 enfants âgés de 12 à 17 ans	15 enfants âgés de 11 à 13 ans	16 enfants par périodes
Encadrement	3 ETAPS de RLV	1 directeur BEATEP et 2 animateurs BAFA	2 animateurs
Hébergement	Sous tentes en camping	Sous tente en camping	Sous tentes en camping
Transport	3 minibus de RLV	2 minibus de RLV	2 minibus de RLV
Alimentation	Gestion autonome par le groupe	Gestion autonome par le groupe	Gestion autonome par le groupe
Activités	Stage de surf, baignade, pelote basque, skate, visites culturelles, etc.	Activités en lien avec le milieu montagnard et nautique, visites culturelles, marché local, etc.	Activités en lien avec le milieu montagnard, baignade en Lac, visites culturelles, marché local, etc.

Considérant le budget prévisionnel global suivant :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Transport	1 800,00 €	Participation familles	14 896,00 €
Alimentation	2 312,00 €	CAF P.S.O	1 566,00 €
Hébergement et activités	10 248,00 €	M.S.A	351,00 €
Encadrement	6 793,00 €	Participation RLV (20%)	4 340,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 153,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 153,00 €</b>



**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'Enfance-Jeunesse et à la Politique de la Ville, et à l'unanimité, adopte les tarifs suivants pour chacun des séjours (étant précisé que les familles se situant dans les tranches 1 et 2 peuvent bénéficier d'une aide de la CAF dans le cadre du dispositif d'Aide au Temps Libre) :**

Tranches	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Ext
<b>QF CAF</b>	<b>0 à 680</b>	<b>681 à 850</b>	<b>851 à 990</b>	<b>991 à 1080</b>	<b>1081 à 1170</b>	<b>1171 à 1430</b>	<b>plus de 1431</b>	<b>plus de 991</b>
<b>Séjour surf Capbreton</b>	<b>159,00 €</b>	<b>179,00 €</b>	<b>199,00 €</b>	<b>219,00 €</b>	<b>259,00 €</b>	<b>299,00 €</b>	<b>338,00 €</b>	<b>398,00 €</b>
<b>Séjour lac Annecy</b>	<b>145,00 €</b>	<b>163,00 €</b>	<b>182,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>236,00 €</b>	<b>272,00 €</b>	<b>309,00 €</b>	<b>363,00 €</b>
<b>Séjour La Bourboule</b>	<b>76,00 €</b>	<b>86,00 €</b>	<b>95,00 €</b>	<b>105,00 €</b>	<b>124,00 €</b>	<b>143,00 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>190,00 €</b>

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 04 février 2021**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20210203-DELIB2021020315-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2021  
Date de réception préfecture : 10/02/2021